



Prangins, le 28 mars 1980

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINSPréavis No 28/80

Concerne: Demande de crédit de Frs. 107'000.-- pour la réfection et l'amélioration des façades du collège des Fossés.

Municipal responsable: M. Richard BADER

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Sollicitée à plusieurs reprises par des membres du Conseil Communal, la Municipalité a mandaté le bureau d'architecte PROD'HOM et CHRISTEN, de Gland, afin d'établir une étude pour l'amélioration du bâtiment cité en marge. Cette construction, bien que récente (elle date de 1972), est dans un état de délabrement extérieur avancé. En effet, les façades construites de bois et de panneaux homogènes, présentent en plusieurs endroits des signes de pourriture et sont même attaquées par des champignons.

D'autre part, l'isolation thermique est inexistante. Le bâtiment, doté du chauffage électrique, est difficile à chauffer l'hiver, et devient une fournaise en été. De plus, l'énergie nécessaire est des plus onéreuse. Par temps de pluie, l'eau s'infiltré de partout car les joints de mastic se décollent du fait du travail des panneaux de bois.

Le bureau mandaté, après s'être rendu à plusieurs reprises sur place avec la maison Eternit, spécialisée dans les revêtements de façades de ce genre, nous a conseillé d'entreprendre les travaux suivants:

1.- ECHAFAUDAGE	Fr 12'000.--
2.- PEINTURE	Fr 10'000.--
3.- ISOLATION ET REVETEMENT DES FACADES	Fr 55'000.--
4.- SERRURERIE	Fr 8'000.--
5.- VITRERIE	Fr 2'000.--
6.- FERBLANTERIE	Fr 2'000.--
7.- ISOLATION TOITURE	Fr 6'500.--
8.- DIVERS ET IMPREVUS	Fr 1'000.--
9.- HONORAIRES ARCHITECTE	Fr 10'500.--

Le montant total de ces travaux est évalué à Frs. 107'000.--. Ce montant peut paraître excessif au premier abord. Cependant il ne faut pas oublier que nous doublons entièrement les façades, ce qui représente environ 310 m² d'isolation et de plaques Pélichrom.

Ce bâtiment est actuellement subsidié pour un montant de Fr 111'675.-- versé par tranches annuelles de Fr 4'467.--, sur une durée de 25 ans. Pour les travaux d'amélioration projetés, le Département nous alloue un subside de 20% du décompte final et sur présentation des factures acquittées, soit un versement annuel de Fr 856.--.

Une somme de Fr 80'000.--a été prévue au budget 1980 pour ces travaux. Malheureusement nous avons sous-estimé l'amrleur des dégats et c'est pour cette raison, afin que ce bâtiment ne continue pas à se détériorer, que nous vous demandons, Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, d'accorder à la Municipalité le crédit demandé pour que ces travaux puissent débiter dès la bonne saison, et de prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 28/80 concernant une demande de crédit de Frs. 107'000.-- pour la réfection et l'amélioration des façades du collège des Fossés,

lu le rapport de la Commission chargée d'étudier ce projet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

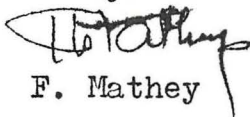
d é c i d e

1/ d'accorder une crédit de Frs. 107'000.-- pour la réfection et l'amélioration des façades du collège des Fossés.

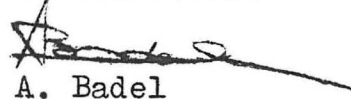
Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 24 mars 1980, pour être soumis au Conseil Communal de Prangins,

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic


F. Mathey

Le secrétaire


A. Badel